



Licenciements : SWIFT réagit à des informations erronées

La Hulpe, 17 septembre 2009 – A l'instar de nombreuses entreprises, SWIFT ressent l'impact de la crise financière : le nombre de messages financiers traités cette année est inférieur à celui de l'année passée. A ce jour, pour l'année 2009, le volume de messages financiers traités est inférieur de 2,5% à celui de 2008, au lieu d'une croissance anticipée de 9%, soit un différentiel de 11.5%.

L'année passée, la direction a décidé d'entreprendre un programme d'optimisation des processus et des coûts pour garantir son avenir et consolider la base financière de sa croissance future.

Suite à la couverture médiatique d'hier, SWIFT souhaiterait clarifier certaines informations:

1. SWIFT a fixé un objectif pour les économies à réaliser d'ici 2011. L'objectif est et a toujours été de 90 millions d'euros. Un tiers de ces réductions de coût (30 millions d'euros) est réalisé sur les dépenses non salariales, par exemple les voyages, les frais généraux, les contrats de fournisseurs, les locaux. Le chiffre de 120 millions d'euros est incorrect.
2. L'ensemble des économies ne peut être réalisé sans réduire le nombre d'employés. Pour 2011, SWIFT sera contraint de réduire le nombre global d'ETP de 20 pourcents (Equivalents Temps Pleins : employés, contractuels, intérimaires à temps plein et à temps partiel). Ceci passe par une combinaison de mesures comprenant le gel des engagements, la réduction du personnel contractuel et intérimaire, des programmes de départs anticipés, les départs naturels et des licenciements. Au vu de ces différents paramètres, SWIFT ne connaît pas à l'heure actuelle le nombre exact des licenciements qui vont suivre

3. L'affirmation selon laquelle 300 emplois seraient perdus en Belgique est infondée.
4. L'assertion selon laquelle SWIFT tenterait d'outrepasser ses obligations légales en Belgique (connues sous le nom de Loi Renault) est également incorrect. Cette législation s'applique seulement dans certaines circonstances, dans lesquelles SWIFT ne se trouve pas.
5. SWIFT continuera à travailler avec le Conseil d'Entreprise et avec les syndicats pour étudier d'autres alternatives aux licenciements.
6. Au cours des cinq dernières années, les provisions de bonus sont restées relativement constantes pour toutes les catégories de personnel, à l'exception des cadres supérieurs et des membres de la direction, pour qui les provisions ont été réduites l'année passée de plus de 10 pourcents.

SWIFT aimerait souligner qu'elle a et continuera à maintenir un dialogue constructif et ouvert avec le Conseil d'Entreprise et les syndicats.

.....

A propos de SWIFT

SWIFT est une société coopérative qui fournit une plateforme de communication sécurisée, ainsi que des produits et des services en vue de connecter plus de 8.500 organisations bancaires, sociétés et institutions actives dans le domaine des valeurs mobilières, réparties dans plus de 209 pays. SWIFT permet aux utilisateurs de son réseau d'échanger des informations financières de façon standardisée et automatisée, et, dès lors, de réduire les coûts, de limiter les risques opérationnels et d'éliminer des processus opérationnels inefficaces. SWIFT facilite également le rapprochement des acteurs de la communauté financière pour élaborer ensemble des pratiques de marché, définir des standards et débattre de sujets qui intéressent tout le secteur.

Pour plus d'informations sur ce communiqué, vous pouvez contacter :

Jo Detavernier – 02/610 10 63 (jo.detavernier@akkanto.com)

Diana Munro – 02/610 10 66 (diana.munro@akkanto.com)